Examen spécial à l'intention du premier ministre de l'Ontario

Subventions de fin d'exercice octroyées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

À l'honorable Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario

J'ai le plaisir de vous soumettre mon rapport sur l'examen des subventions octroyées en fin d'exercice par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, que vous aviez demandé conformément à l'article 17 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Je crois comprendre que vous rendrez le rapport public dès que vous le recevrez. Nous le rendrons alors disponible, en anglais et en français, sur copie papier et sur notre site Web.

Le vérificateur général,

Jim McCarter

Le 26 juillet 2007

© 2007, Queen's Printer for Ontario

© 2007, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISBN 978-1-4249-4655-6 (Print)
ISBN 978-1-4249-4656-3 (PDF)

Photo sur la couverture: © istockphoto.com/Johanna Goodyear

Table des matières

Contexte 5

Portée de l'examen 5

Résumé 6

Constatations détaillées 8

DÉPENSES DE FIN D'EXERCICE 8

Réduction des contrôles et des analyses 9

Impact négligeable sur les résultats budgétaires 10

MODALITÉS DE SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES 11

Organismes généralement financés par le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants 11

Autres bénéficiaires 12

La politique a-t-elle joué un rôle? 13

Préoccupations relatives à certaines subventions 14

CE QUE LES BÉNÉFICIAIRES VISITÉS AVAIENT À DIRE 17

AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT EN FIN D'EXERCICE 18

Application uniforme des critères d'admissibilité et d'évaluation 18

Amélioration des données recueillies à des fins décisionnelles 19

Annexe A — Lettre du premier ministre de l'Ontario au vérificateur général 20

Annexe B — Tableau chronologique des événements entourant les subventions octroyées à la fin de l'exercice 2005-2006 21

Annexe C – Tableau chronologique des événements entourant les subventions octroyées à la fin de l'exercice 2006-2007 23

Annexe D – Bénéficiaires, 2005-2006 25

Annexe E – Bénéficiaires, 2006-2007 28

Examen spécial

à l'intention du premier ministre de l'Ontario

Subventions octroyées en fin d'exercice par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

Contexte

Le 10 mai 2007, le premier ministre de l'Ontario a annoncé à l'Assemblée législative qu'il avait écrit une lettre au vérificateur général pour lui demander d'accomplir une tâche spéciale en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, à savoir examiner les processus employés pour décider d'octroyer des subventions dans le cadre des investissements stratégiques en fin d'exercice du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) pour 2005–2006 et 2006–2007. Dans sa lettre, le premier ministre a également demandé au vérificateur général d'indiquer si, à son avis, la décision d'établir le registre d'intérêt concernant le financement des immobilisations du MACI améliorait la transparence et la responsabilité associées au processus d'investissement stratégique en fin d'exercice.

Le MACI a octroyé 12,1 millions de dollars en 2005–2006 et 20,4 millions de dollars en 2006–2007 sous forme de subventions d'immobilisations en fin d'exercice à divers organismes ontariens. Ces subventions devaient servir à financer des projets tels que la construction de nouvelles installations, la rénovation ou le déménagement d'installations existantes, et l'aménagement d'immeubles. Elles ont été approuvées par le Conseil du Trésor pour que le Ministère puisse octroyer des subventions inconditionnelles ponctuelles à des organismes sans but lucratif voués à la citoyenneté, la culture et l'immigration. Les bénéficiaires et les montants des subventions ont également été examinés par le ministère des Finances (MFO). Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) a également eu son mot à dire.

Une copie de la lettre du premier ministre de l'Ontario au vérificateur général figure à l'annexe A. Les tableaux chronologiques des subventions octroyées à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007 figurent aux annexes B et C, tandis que les listes des organismes bénéficiaires et des montants reçus se trouvent aux annexes D et E.

Portée de l'examen

On nous a donné relativement peu de temps pour mener cet examen. Nous avons donc concentré nos efforts sur :

- les processus décisionnels suivis dans le cas des subventions octroyées à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007;
- les subventions appuyées par une documentation insuffisante sinon inexistante;
- les bénéficiaires avec lesquels le MACI n'a pas l'habitude de faire affaire.

Nous avons examiné tous les documents disponibles du MACI, du MFO et du MRIP qui se rapportent aux subventions approuvées. Nous avons également rencontré des membres du personnel des trois ministères ainsi que le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration afin de connaître leurs points de vue sur le processus suivi pour octroyer des subventions d'immobilisations en fin d'exercice et de recueillir des renseignements sur les modalités de détermination et d'octroi des subventions.

Nous avons visité et interviewé de nombreux bénéficiaires afin de savoir comment ils perçoivent le processus de financement et d'obtenir les renseignements et documents disponibles sur la façon dont ils ont obtenu leurs subventions. Pour choisir les bénéficiaires à visiter, nous avons évalué la documentation à l'appui fournie par les trois ministères et mis l'accent sur un certain nombre de bénéficiaires choisis dont les subventions n'étaient pas documentées de façon satisfaisante.

Nous avons également examiné les critères d'admissibilité et d'évaluation de certains programmes de subventionnement réguliers administrés par le MACI afin de les comparer aux processus suivis par le Ministère pour octroyer les subventions en fin d'exercice.

Avant que le premier ministre nous demande de faire cet examen, des préoccupations avaient été soulevées avec persistance à l'Assemblée législative au sujet de certains bénéficiaires qui auraient reçu des subventions en raison de leurs liens politiques. Nous avons donc décidé de nous pencher sur ce point. Nous avons demandé au Bureau du directeur général des élections et au Bureau de l'Assemblée législative de nous fournir des renseignements afin de faciliter notre travail.

Nous tenons à remercier le directeur général des élections et son personnel ainsi que le Bureau de l'Assemblée législative pour leur aide et leur empressement à nous fournir l'information demandée. Nous voudrions également souligner la coopération dont le personnel du MACI, du MFO et du MRIP a fait preuve durant cet examen. En général, les organismes bénéficiaires que nous avons contactés nous ont offert leur entière collaboration et ont été très francs dans leurs discussions avec nous.

Résumé

Nous avons conclu que, dans l'ensemble, les processus décisionnels suivis par le MACI pour octroyer des subventions importantes à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007 n'étaient ni ouverts, ni transparents, ni responsables. Or, les principes applicables aux programmes de subventions exigent généralement que tous les bénéficiaires potentiels soient informés des fonds disponibles, qu'ils soient tenus de suivre des processus semblables pour demander des fonds, et que l'organisme subventionnaire applique des critères uniformes pour évaluer les bénéficiaires potentiels.

En général, comme nous l'avions noté dans d'anciens rapports annuels ou autres, les dépenses associées aux subventions en fin d'exercice impliquent la réduction des contrôles habituellement en place pour les programmes de subventions réguliers administrés tout au long de l'exercice. Alors que les subventions en fin d'exercice sont généralement accordées à des municipalités ou des organismes avec lesquels le gouvernement fait affaire depuis longtemps, nous avons appris qu'en raison de l'élargissement récent de son mandat, le MACI avait octroyé de nombreuses subventions à des

organismes avec lesquels il n'avait jamais traité. Or, moins l'on connaît les organismes bénéficiaires, plus il est important de faire preuve d'une diligence raisonnable et de mettre en place des mécanismes de responsabilisation adéquats.

Nous reconnaissons que les normes comptables en vigueur ont un impact sur le degré de responsabilisation qui peut être imposé pour les subventions octroyées en fin d'exercice tout en permettant la passation en charges dans le calcul des résultats financiers en fin d'exercice du gouvernement. Cependant, comme les subventions versées par le Ministère en fin d'exercice ne représentait que 1,2 % du montant total des subventions d'immobilisations en fin d'exercice, soit 2,7 milliards de dollars pour les deux exercices, elles avaient peu d'impact sur les résultats financiers. La position du Ministère était que ces fonds n'auraient pas été disponibles après le 31 mars, mais nous avons quand même mis en doute la nécessité d'inclure ces subventions à risque élevé dans les décisions de dépenses en fin d'exercice du gouvernement.

Le MACI a été avisé des fonds additionnels disponibles relativement tard dans l'exercice. Dans bien des cas, au moment où il a dû choisir les organismes bénéficiaires, ses seules sources d'information étaient les discussions antérieures avec des associations communautaires ou les lettres envoyées par les organismes sollicitant des fonds. Essentiellement, le choix des bénéficiaires se fondait souvent sur des conversations plutôt que sur des demandes.

Nous n'avons trouvé aucune preuve qu'un organisme avait reçu une subvention en raison de ses liens politiques. Il existait néanmoins de tels liens dans certains cas et ces liens, conjugués au manque d'ouverture et à l'absence de la plupart des contrôles de responsabilisation habituels, peuvent créer une perception de favoritisme lorsque l'organisme finit par obtenir une subvention.

Nos autres préoccupations concernant le processus employé par le Ministère pour octroyer des subventions en fin d'exercice étaient les suivantes :

- À l'exception des subventions octroyées à la fin de l'exercice 2005–2006 à des organismes qui fournissaient déjà des services dans le cadre du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants (PAENA) du MACI, il n'y avait aucun processus en place pour aviser les organismes des fonds disponibles pour des projets potentiels. Avisés le 16 février 2006 que des fonds pourraient être disponibles à la fin de l'exercice, les organismes de prestation du PAENA, auxquels le Ministère fournit régulièrement des fonds, avaient huit jours pour présenter une demande. En mars 2006, le Ministère a octroyé un total de 1,14 million de dollars à 61 des 74 organismes qui avaient présenté une demande dans le cadre de ce processus. La plupart des subventions ne dépassaient pas 25 000 $. Essentiellement, les exigences à respecter pour obtenir une subvention de 25 000 $ en fin d'exercice étaient beaucoup plus rigoureuses que celles imposées pour les subventions en fin d'exercice non liées au PAENA d'un million de dollars ou plus.
- La majorité des subventions importantes avaient été recommandées par le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et son personnel. Bien que certaines de ces subventions aient été demandées par écrit, beaucoup ont été attribuées par suite de discussions antérieures avec le ministre ou son personnel, ou parce que ceux-ci connaissaient personnellement les besoins d'un organisme après l'avoir visité ou en avoir entendu parler. Le ministère des Finances a fini par examiner chacune des subventions en fin d'exercice, et a apporté des ajustements dans certains cas, pour s'assurer que la politique globale et les priorités financières du gouvernement étaient respectées.
- La documentation étayant la plupart des subventions non liées au PAENA nous semblait

insuffisante pour justifier la décision de fournir des fonds. En fait, dans bien des cas, aucune documentation n'était disponible et, dans la plupart des cas, il était impossible de savoir comment le montant de la subvention avait été déterminé. De toute évidence, les délais serrés et l'incertitude du Ministère quant au montant des fonds disponibles rendaient particulièrement difficile la sélection des projets à financer. Nous croyons toutefois que, comme le démontrent les subventions octroyées en fin d'exercice aux organismes régulièrement financés par le PAENA, on aurait pu faire davantage dans le temps disponible pour rendre le processus plus ouvert et plus transparent.

Comme nous le faisions remarquer dans la section Contexte, dans sa lettre au vérificateur général, le premier ministre de l'Ontario demandait à ce dernier d'indiquer si, à son avis, la décision d'établir le registre d'intérêt concernant le financement des immobilisations du MACI améliorait la transparence et la responsabilité associées au processus d'investissement stratégique en fin d'exercice. De toute évidence, ce processus, de même que l'attention dont ces subventions ont récemment fait l'objet à l'Assemblée législative, sensibilisera un plus grand nombre d'organismes à la possibilité d'accéder à des fonds en fin d'exercice. Si de tels fonds devenaient disponibles, le Ministère devrait quand même s'assurer que le registre fait l'objet d'une large publicité et mettre en place des procédures qui, tout en tenant compte des délais plus serrés associés aux subventions en fin d'exercice, permettraient de s'assurer que toutes les demandes sont évaluées de façon appropriée et uniforme. Nous encourageons également le gouvernement à continuer d'exiger des ministères qui accordent des subventions en fin d'exercice qu'ils affichent la liste des bénéficiaires sur leur site Web.

Constatations détaillées

DÉPENSES DE FIN D'EXERCICE

Nous avons soulevé des préoccupations relatives à l'octroi de subventions imprévues en fin d'exercice dans des rapports antérieurs. Par exemple, dans notre Rapport annuel 2006, nous disions ceci :

> … le 31 mars 2006 ou juste avant, le gouvernement a conclu un certain nombre d'ententes portant sur des paiements de transfert et a porté aux dépenses les montants en question, réduisant ainsi l'excédent pour l'exercice de près de 1,6 milliard de dollars par rapport à ce qu'il aurait été autrement. Aucun de ces transferts n'avait été prévu à l'origine, c'est-à-dire inclus dans le budget du gouvernement pour l'exercice 2005-2006 et, dans bien des cas, les dispositions habituelles en matière de reddition de comptes et de contrôle ont été réduites ou éliminées de manière à ce que les transferts soient admissibles à la passation en charges immédiate.

Les mêmes préoccupations s'appliquent aux subventions en fin d'exercice qui font l'objet de cet examen. En 2005–2006, le gouvernement a décidé vers la fin de l'exercice d'attribuer 1,6 milliard de dollars dont il n'avait pas besoin pour atteindre ses objectifs budgétaires à divers ministères pour qu'ils puissent octroyer des subventions — principalement à des municipalités. Il a également décidé vers la fin de 2006–2007 d'octroyer 1,1 milliard de dollars en subventions de fin d'exercice, notamment parce qu'il avait reçu, tard dans l'exercice, des fonds provenant du gouvernement fédéral et du produit de la vente de Teranet. Là encore, la plupart des fonds ont été versés à des municipalités. Les figures 1 et 2 montrent les montants versés à des organismes de

Figure 1 : Subventions d'immobilisations octroyées aux ministères à la fin de l'exercice 2005–2006

Source des données : Arrêtés du Conseil du Trésor

Ministère	Montant (en millions de dollars)
Affaires civiques et Immigration	12,1
Agriculture et Alimentation	85,0
Culture	72,6
Développement économique et Commerce	34,6
Formation et Collèges et Universités	2,0
Services sociaux et communautaires	3,0
Tourisme	28,0
Transports	1 363,6
Total	**1 601,9**

Figure 2 : Subventions d'immobilisations octroyées aux ministères à la fin de l'exercice 2006–2007

Source des données : Arrêtés du Conseil du Trésor

Ministère	Montant (en millions de dollars)
Affaires civiques et Immigration	20,4
Affaires municipales et Logement	138,1
Culture	12,5
Développement économique et Commerce	20,0
Formation et Collèges et Universités	25,2
Promotion de la santé	18,9
Recherche et Innovation	27,0
Renouvellement de l'infrastructure publique	72,0
Santé et Soins de longue durée	9,9
Services à l'enfance et à la jeunesse	9,0
Services sociaux et communautaires	9,2
Tourisme	17,8
Transports	716,0
Total	**1 096,0**

l'extérieur par l'entremise de différents ministères vers la fin des deux exercices.

Comme nous le faisions remarquer dans *l'Examen par le vérificateur général du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2007 :*

> Ce n'est pas au vérificateur qu'il appartient de contester ou de commenter l'utilisation qui est faite de l'argent des contribuables. Cette responsabilité relève plutôt du gouvernement au pouvoir. Cependant, comme je l'ai expliqué dans mes rapports annuels antérieurs, je crains que les décisions stratégiques et opérationnelles relatives aux dépenses de fin d'exercice ne soient indûment influencées par la nécessité de « se débarrasser » des fonds très rapidement à la fin de l'exercice....

Le MACI croyait comprendre que, s'il n'accordait pas ces subventions avant le 31 mars, les fonds ne seraient pas disponibles au cours de l'exercice suivant. La nécessité d'expédier la décision d'octroyer et le versement des subventions ne justifie toutefois pas la décision du Ministère d'attribuer un nombre considérable de subventions à des organismes avec lesquels il n'avait jamais fait affaire, sans effectuer les contrôles préalables habituels en pareil cas. Nos préoccupations sont décrites plus en détail dans les deux sections qui suivent.

Réduction des contrôles et des analyses

Sauf dans le cas des subventions octroyées en fin d'exercice aux organismes généralement financés par le PAENA, pour lesquels un processus raisonnable — quoique accéléré — a été établi, nous avons trouvé des preuves montrant clairement que des décisions de subventionnement avaient été prises sans que les projets potentiels fassent l'objet d'une analyse appropriée et sans que les processus habituellement plus rigoureux de planification et d'approbation axés sur les résultats soient suivis. Le Ministère a expliqué qu'il avait eu entre trois et quatre semaines pour prendre la plupart des décisions relatives aux subventions octroyées à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007.

Les risques associés à ce délai serré sont d'ailleurs illustrés par les observations de la sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration (SM-ACI) qui, dans une note adressée à son homologue du Renouvellement de l'infrastructure publique le 9 mars 2006, indiquait que des employés du MRIP avaient informé son personnel d'une liste de projets d'immobilisations proposés par le Bureau du ministre des Affaires civiques et de l'Immigration. La SM-ACI était préoccupée par le fait qu'elle n'avait pas le nom exact des organismes, que les renseignements disponibles sur la plupart des propositions du Bureau du ministre étaient très sommaires, et que beaucoup d'entre elles n'avaient rien à voir avec le mandat ou les responsabilités de son ministère.

Le personnel du MRIP a répondu la même journée que les institutions avaient été présélectionnées à partir d'une liste fournie par le bureau du ministre Colle et que les employés du MACI pouvaient obtenir la liste complète auprès du bureau de leur ministre et s'en servir pour recueillir les renseignements voulus sur les institutions retenues en sélection finale.

Le même jour, le ministère des Finances a accepté d'incorporer dans les Perspectives financières du Budget les 14 subventions inconditionnelles approuvées totalisant 10,63 millions de dollars que le MACI devait octroyer, dans la plupart des cas aux organismes sélectionnés par le Bureau du ministre de la façon décrite plus haut.

Dans une lettre envoyée à son homologue des Finances le 10 mars, la SM-ACI a confirmé que son ministère pourrait verser les fonds conformément aux instructions mais qu'il n'avait jamais établi de relations de financement avec la plupart des 14 organismes listés. Elle a donc recommandé de procéder à un contrôle préalable de base avant d'effectuer les versements.

Si le processus habituellement suivi plus tôt durant l'exercice avait été respecté, il est peu probable que cette situation — où la sous-ministre chargée d'assurer la gestion appropriée des sommes octroyées s'est vue contrainte d'exprimer ses préoccupations à la dernière minute — se serait produite.

Nous constatons d'ailleurs à cet égard que la plupart des autres subventions d'immobilisations octroyées par le gouvernement à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007 étaient destinées à des municipalités et des organismes avec lesquels les ministères faisaient affaire depuis longtemps. Par exemple, 1,4 des 1,6 milliard de dollars en fonds d'immobilisations attribués par le gouvernement à la fin de l'exercice 2005–2006 avaient été octroyés par des ministères tels que le ministère des Transports et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à des municipalités qu'ils financent régulièrement depuis de nombreuses années dans le cadre de différents programmes. Étant donné les relations de longue date qui existaient entre ces ministères et leurs bénéficiaires, il y avait moins de chances que leurs subventions inconditionnelles ne soient pas utilisées de façon prudente. Par contraste, le MACI a octroyé beaucoup de subventions à des organismes avec lesquels il n'avait jamais traité parce que, comme il nous l'a expliqué, il avait élargi son mandat afin de refléter la diversité de la population ontarienne. En fait, 22 des 31 organismes sans lien avec le PAENA qui ont reçu des fonds à la fin de l'exercice 2006–2007 étaient inconnus au Ministère.

Impact négligeable sur les résultats budgétaires

Comme le montrent les figures 1 et 2, les montants des subventions octroyées par le MACI à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007 étaient relativement faibles par rapport au total des subventions en fin d'exercice. Le MACI a reçu 32 millions de dollars, soit seulement 1,2 % des 2,7 milliards de dollars en excédents imprévus versés aux ministères pour leurs dépenses en immobilisations à la fin des deux exercices (0,6 % lorsque la subvention la

plus importante, à savoir les 15 millions de dollars versés à la United Jewish Appeal Federation, est exclue). Ses subventions ont donc eu peu d'impact sur les résultats financiers de fin d'exercice du gouvernement. Cependant, au lieu de forcer le Ministère à prendre le risque de « se débarrasser » rapidement des fonds en subventionnant des projets sur lesquels il avait peu d'information, pour des organismes avec lesquels il avait eu des contacts limités dans le passé, le gouvernement aurait dû envisager des options qui auraient permis de mieux protéger les intérêts des contribuables.

Nous avons étés informés que le gouvernement avait adopté la position qu'il était important de financer les organismes choisis en raison de leurs contributions globales à leurs collectivités. Le gouvernement aurait alors dû envisager un processus qui lui aurait permis de prendre davantage en compte les besoins relatifs des différents organismes.

Le Ministère a attribué l'absence de mécanismes offrant de telles options au manque de temps requis pour les mettre en œuvre, aux règles comptables suggérant que, pour être passées en charges, les subventions en fin d'exercice doivent être essentiellement inconditionnelles, et à sa conviction que les fonds ne seraient pas disponibles au cours de l'exercice suivant.

Cependant, si le gouvernement avait pu retarder ces subventions d'un mois ou deux, il aurait réalisé plusieurs avantages. Par exemple, le Ministère aurait eu le temps de faire enquête sur les organismes qu'il ne connaissait pas, de déterminer s'il convenait de leur verser des subventions, et de mettre en place des mécanismes appropriés de responsabilisation — dont des ententes signées avec les bénéficiaires détaillant l'objet du financement. De plus, en donnant au Ministère le temps d'exercer une diligence raisonnable et de mettre des contrôles en place, le gouvernement lui aurait permis d'harmoniser le processus applicable à ces subventions avec le processus suivi pour ses autres programmes de subventions. Il aurait également réduit les chances de confusion quant au degré de responsabilité exigé des bénéficiaires dans l'avenir. En effet, si certaines subventions sont octroyées selon un processus ouvert, équitable et transparent tandis que d'autres ne semblent soumises à aucun processus, les organismes recevront des messages contradictoires quant aux exigences à observer pour obtenir une subvention et aux comptes à rendre sur son utilisation.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

Toutes les subventions incluses dans la portée de notre examen étaient des subventions d'immobilisations en fin d'exercice — c'est-à-dire qu'elles devaient servir à financer des projets tels que la construction de nouvelles installations, la rénovation ou le déménagement d'installations existantes, et l'aménagement d'immeubles.

En nous fondant sur notre examen de la documentation disponible, nos entrevues avec le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et le personnel du MACI, du MRIP et du MFO, et nos discussions avec un certain nombre d'organismes qui ont reçu des subventions d'immobilisations à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007, nous avons déterminé que les bénéficiaires avaient été choisis de différentes façons. Le seul point commun que nous avons remarqué, c'est que toutes les subventions d'immobilisations octroyées par le MACI avaient aussi été examinées par le MFO et que les montants des subventions étaient incorporés dans les Perspectives financières du Budget des deux exercices.

Organismes généralement financés par le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants

Les organismes généralement financés par le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux

arrivants (PAENA) qui ont reçu des subventions d'immobilisations à la fin de l'exercice 2005–2006 étaient tous tenus de soumettre une proposition. Le 16 février 2006, le MACI a envoyé des lettres à 79 des organismes de prestation du PAENA avec lesquels il entretenait des relations continues afin de les informer des fonds potentiellement disponibles pour renforcer la capacité du secteur de l'aide à l'établissement. Le Ministère a indiqué que des fonds limités étaient disponibles en 2005–2006 pour les projets réalisables durant l'exercice en cours. Nous croyons comprendre que ces lettres avaient été envoyées à la mi-février parce que le Ministère croyait alors qu'il pourrait lui rester des fonds inutilisés dans son budget 2005–2006. En fin de compte, les projets ont été financés dans le cadre des subventions d'immobilisations approuvées en fin d'exercice.

Selon les lignes directrices relatives au financement jointes à chaque lettre, les fonds ont pour objet d'aider les organismes à améliorer leurs bureaux. Les renseignements demandés incluaient une description du projet proposé, un budget détaillé, une justification de chaque poste, un aperçu des résultats attendus, ainsi qu'une description des avantages associés aux services fournis. Les organismes avaient jusqu'au 24 février pour présenter une lettre d'intérêt de deux pages au personnel du Ministère pour tout projet en cours d'exercice, jusqu'à un maximum de 25 000 $ par demande. Sur les 74 organismes qui ont présenté des propositions, 61 ont reçu une subvention d'immobilisations en fin d'exercice par le biais de ce processus. Six autres ont reçu une subvention d'immobilisations en fin d'exercice du MACI qui comprenait non seulement les fonds demandés dans le cadre de ce processus mais aussi des fonds additionnels pour d'autres projets.

Ainsi, même s'il était très tard dans l'exercice, le Ministère a eu le temps d'aviser les bénéficiaires potentiels que des fonds pourraient être disponibles et qu'ils avaient huit jours pour présenter une demande (ce que 94 % d'entre eux ont fait), et d'examiner toutes les propositions reçues. Le Ministère a indiqué qu'il n'avait pas suivi ce processus relativement bien contrôlé pour les 11 millions de dollars en subventions non liées au PAENA octroyées à la fin de l'exercice 2005–2006 parce qu'il avait été avisé trop tard que des fonds seraient disponibles. Nous ne sommes toutefois pas prêts à admettre que le Ministère a été avisé trop tard dans l'exercice pour envisager des solutions de rechange au processus de subventionnement qu'il a fini par adopter. Nous croyons qu'il aurait pu faire davantage pour accroître l'ouverture et la transparence du processus.

Autres bénéficiaires

Le processus suivi pour choisir la plupart des autres organismes qui ont reçu des subventions à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007 manquait d'ouverture et de transparence. Par exemple, dans la plupart des cas, la documentation reçue par le Ministère n'était pas suffisante pour justifier la décision d'octroyer la subvention en question. Certains organismes ont reçu des subventions après avoir présenté une demande de financement par écrit. Les demandes reçues allaient d'une description détaillée du projet avec ventilation des coûts à une lettre ne contenant aucun détail sur le projet ou ses coûts. Par exemple, la plus importante des subventions octroyées à la fin de l'un ou l'autre des deux exercices — à savoir une subvention de 15 millions de dollars accordée à la United Jewish Appeal Federation en 2006–2007 — faisait suite à une présentation expliquant le projet en détail et indiquant que plus de 90 % des coûts du projet seraient financés par des dons, dont plus de la moitié avait déjà été recueillie. Le coût total du projet, qui prévoit la construction d'un nouveau centre communautaire à Vaughan et le réaménagement des installations existantes, était estimé à 300 millions de dollars. Nous avons été informés que le

projet était en cours. Cependant, beaucoup d'autres organismes ont reçu des subventions simplement parce que le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration ou son personnel connaissait leurs besoins ou parce qu'un membre de l'organisme avait eu une discussion avec le ministre ou son personnel ou qu'il avait présenté une demande verbale à un moment donné durant l'exercice en cours ou même avant.

Comme le MACI n'a pas largement diffusé l'information sur les fonds potentiellement disponibles et qu'il n'avait aucun processus de demande en place, les organismes qui n'ont pas reçu de fonds pouvaient avoir l'impression qu'ils n'avaient pas eu des chances égales de demander des fonds publics qui les auraient aidés à répondre à leurs besoins. Étant donné l'absence de processus de notification des fonds potentiellement disponibles et de critères d'évaluation des besoins en financement, le Ministère pourrait avoir négligé de prendre en considération des organismes ayant de plus grands besoins que les bénéficiaires et une plus grande capacité de mener à bien les projets financés.

Le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration nous a informés que, dans la plupart des cas, le montant de la subvention avait été déterminé durant des discussions informelles entre le ministre et son personnel. Nous avons été avisés que la taille des organismes concernés et l'envergure des projets proposés avaient été prises en considération durant ces discussions informelles. Le ministre a indiqué que d'autres facteurs — comme le degré de pauvreté de certains groupes d'immigrants; la mesure dans laquelle le montant accordé peut aider à améliorer l'intégration et le bénévolat chez les nouveaux arrivants; l'insuffisance des services fournis à certains groupes; et les avantages pour les immigrants âgés en particulier — avaient joué un rôle dans la détermination du montant à accorder. Par exemple, le Ministère voulait aider les 13 quartiers désignés prioritaires par la Ville de Toronto en 2005 à améliorer leur infrastructure sociale. Cependant, en l'absence d'un processus formel documenté de soumission et d'évaluation des demandes, les décisions risquent de se fonder davantage sur des perceptions que sur des faits bruts. Par exemple, comme il est noté plus loin dans le rapport, un organisme qui avait demandé 150 000 $ a reçu 1 million de dollars sans qu'aucun document n'indique comment le montant de la subvention a été déterminé.

La politique a-t-elle joué un rôle?

Avant que le premier ministre demande à notre Bureau de mener cet examen, de nombreux membres de l'opposition avaient passé plusieurs semaines à exprimer leurs préoccupations au sujet du processus d'approbation des subventions. Dans certains cas, ils soupçonnaient que les organismes avaient reçu leurs subventions en raison de leurs liens politiques.

Il ne nous a pas été demandé de nous pencher sur ces préoccupations particulières mais, comme elles avaient été soulevées avec une persistance considérable, nous avons décidé de vérifier si les bénéficiaires avaient des liens évidents avec un des trois grands partis provinciaux et s'il y avait des preuves donnant à penser que ces liens avaient joué un rôle dans la décision de financer un projet particulier. Cette vérification a été effectuée avec l'aide du Bureau du directeur général des élections et du Bureau de l'Assemblée législative.

Nous avons notamment demandé si les contributions politiques des organismes bénéficiaires ou de leurs membres auraient pu aider les organismes en question à recevoir une subvention en fin d'exercice. Pour nous aider à répondre à cette question, nous avons demandé au Bureau du directeur général des élections de nous fournir une liste des contributions que les 29 organismes bénéficiaires et/ou les administrateurs et dirigeants que nous avions choisi d'examiner avaient versées à l'un des trois grands partis politiques au cours des

quatre années précédentes. Nous avons constaté que, durant les quatre dernières années, seulement deux des 29 organismes bénéficiaires choisis avaient versé des contributions, lesquelles étaient toutes destinées au Parti libéral de l'Ontario et totalisaient seulement 1 034 $. La contribution la plus importante s'élevait à 280 $. Nous avons également constaté qu'au cours des quatre dernières années, 43 des quelque 140 administrateurs et dirigeants d'organismes bénéficiaires que nous avions choisi d'examiner avaient fait des contributions politiques totalisant 23 326 $, dont 16 814 $ est allé au Parti libéral de l'Ontario ou à l'une de ses associations de circonscription. Le reste, soit 6 512 $, est allé aux deux autres grands partis provinciaux.

Nous avons également demandé si les administrateurs ou dirigeants d'un organisme donné travaillaient aussi à un titre quelconque pour un parti politique. Pour nous aider à répondre à cette question, nous avons obtenu différentes listes du Bureau du directeur général des élections et du Bureau de l'Assemblée législative et vérifié si le nom d'un des quelque 140 administrateurs et dirigeants d'organismes bénéficiaires que nous avions choisi d'examiner était le même que :

- le nom du président ou de l'agent en chef des finances de n'importe laquelle des associations de circonscription des trois partis politiques de l'Ontario;
- le nom d'un cadre (par exemple, le trésorier ou le vice-président) de l'association de circonscription de n'importe lequel des trois partis, dans la cinquantaine de circonscriptions où se trouvaient la plupart des organismes bénéficiaires;
- le nom d'un employé qui travaille pour le bureau de circonscription de n'importe lequel des trois partis, là encore dans les circonscriptions où se trouvaient la plupart des organismes bénéficiaires.

Nous avons repéré deux cas dans lesquels le directeur d'un organisme bénéficiaire était aussi un cadre d'une association de circonscription libérale de l'Ontario. Par exemple, l'actuel président d'un des organismes bénéficiaires avait aussi été, jusqu'en avril 2007, trésorier d'une association de circonscription libérale de l'Ontario. Dans un autre cas, le directeur d'un organisme bénéficiaire était aussi un employé du bureau de circonscription d'un député libéral de l'Ontario. Nous avons également découvert qu'un cadre d'un organisme bénéficiaire était aussi cadre d'une association de circonscription d'un des deux autres grands partis politiques.

Ainsi, quelques bénéficiaires avaient effectivement un lien quelconque avec le Parti libéral de l'Ontario, mais nous n'avons trouvé aucune preuve démontrant que l'organisme avait reçu une subvention en conséquence de ce lien. L'existence de liens avec un parti politique ne devrait pas empêcher un organisme d'être admissible à une subvention gouvernementale, mais ces liens risquent néanmoins de créer une perception de favoritisme aux yeux du public si l'organisme finit par obtenir une subvention. La situation est exacerbée lorsque le processus de subventionnement n'est pas entièrement transparent, comme ce fut le cas avec ces subventions.

Préoccupations relatives à certaines subventions

Nous avions des préoccupations au sujet de certaines subventions. Bien que nous ayons déjà souligné le manque général d'ouverture et de transparence du processus de subventionnement, nous avions une ou deux préoccupations particulières à certains des bénéficiaires que nous avions choisi d'examiner :

- Un des organismes bénéficiaires était si nouveau que le MACI n'avait jamais fait affaire avec lui, et il était difficile de comprendre pourquoi le Ministère avait décidé de lui verser une subvention relativement substantielle.

- Le montant accordé par le MACI dépassait sensiblement le montant demandé par le bénéficiaire, et il n'existait aucun document justifiant cette décision.
- Les subventions étaient censées servir à des fins d'immobilisations, mais une partie des fonds a été utilisée à d'autres fins, notamment pour payer des charges de fonctionnement apparemment légitimes. Dans un cas, cependant, nous avons été incapables de trouver des documents à l'appui de certaines dépenses.
- Des fonds de fin d'exercice ont été versés à un bénéficiaire bien avant qu'il en ait besoin pour le projet d'immobilisations proposé.

Exemples choisis

À titre d'illustration, nous avons choisi trois bénéficiaires auxquels s'appliquaient une ou plusieurs des préoccupations précitées.

Ontario Cricket Association

L'Association canadienne de cricket nous a dit que, le 27 février 2006, le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration l'avait invité à présenter une demande de financement. Le lendemain, soit le 28 février 2006, l'Association a demandé 150 000 $ en fonds d'immobilisations au ministre afin de pouvoir améliorer ses équipements de cricket. La documentation qui nous a été fournie indiquait qu'un jour plus tard, c'est-à-dire le 1er mars 2006, le montant à verser à l'Association était passé à 1 million de dollars. Le Ministère n'avait aucun document expliquant pourquoi la différence entre le montant fourni et le montant demandé était si marquée. La documentation disponible pour la période précédant la date où la subvention a été approuvée (le 23 mars) indiquait seulement que les fonds devaient servir à améliorer les équipements de cricket, les toilettes et les vestiaires.

Nous avons demandé au ministre et à son personnel comment le montant de la subvention était passé des 150 000 $ sollicités à 1 million de dollars un jour plus tard. Nous leur avons également demandé pourquoi les fonds avaient fini par être versés à l'Ontario Cricket Association plutôt qu'à l'organisme demandeur, qui était l'Association canadienne de cricket. Le ministre et son personnel ont répondu que les fonds devaient servir à améliorer les équipements de cricket, en plus d'aider au développement à long terme de ce sport en Ontario — c'est-à-dire améliorer le soutien aux équipes, à l'encadrement, à l'arbitrage et à d'autres aspects du sport. Le ministre a indiqué qu'il considérait le cricket non seulement comme un sport mais aussi comme un moyen de rapprocher différents groupes d'immigrants afin de faciliter leur intégration dans la collectivité et de faire valoir leur culture sportive. Il a expliqué qu'en versant les fonds à l'Ontario Cricket Association, il axait la subvention sur les activités basées en Ontario.

Malgré les avantages qui, d'après le ministre, pourraient découler de la subvention, nous avions certaines préoccupations. Premièrement, comme toutes les subventions en fin d'exercice étaient censées servir uniquement à des fins d'immobilisations, il faut se demander pourquoi cette subvention particulière a aussi été utilisée à d'autres fins. Au bout du compte, environ 250 000 $ provenant de la subvention ont été affectés au projet d'immobilisations décrit dans la demande originale.

Deuxièmement, en ce qui concerne les 250 000 $ ainsi dépensés, le projet a été géré par des bénévoles sans expérience en gestion de projet, un contrat important n'a pas été soumissionné en raison des délais d'exécution serrés, et certains des documents fournis à l'appui des coûts de modernisation étaient inadéquats. Par exemple, des chèques totalisant environ 28 000 $ étaient simplement émis « au porteur ». Nous avons appris que ces chèques avaient été émis pour rembourser au président de l'Association alors en poste les sommes versées en argent à différentes personnes au titre de la main-d'œuvre et du matériel acheté pour le projet, mais ces dépenses n'étaient pas étayées

par des reçus en bonne et due forme. Le président alors en poste nous a dit que tous les fonds avaient été utilisés à des fins légitimes liées au projet et qu'il avait fallu effectuer certains versements en argent parce que le travail devait être exécuté dans les meilleurs délais.

Troisièmement, le président alors en poste était la seule personne à autoriser les paiements — il n'y avait pas de deuxième signature sur les chèques. Du point de vue du contrôle interne, il aurait fallu à tout le moins qu'une deuxième personne passe en revue les chèques « au porteur » ainsi que les fonds utilisés pour payer les entrepreneurs et autres fournisseurs.

Nous avons appris que les administrateurs actuels de l'Ontario Cricket Association avaient demandé une comptabilisation des fonds affectés au projet de rénovation et que le Ministère assurait un suivi dans ce dossier.

En plus des sommes consacrées au projet de rénovation, l'Association a affecté environ 110 000 $ à d'autres activités, dont des tournois, un camp d'été et un événement tenu en août 2006 pour célébrer la certification internationale imminente du complexe, la visite d'équipes du Kenya et des Bermudes, ainsi que l'obtention de la subvention de 1 million de dollars du MACI. Cet événement a coûté environ 20 000 $, dont 5 000 $ pour un maître de cérémonie.

En juin 2007, 500 000 $ des quelque 640 000 $ non dépensés avaient été investis dans un certificat de placement garanti de cinq ans, l'intérêt annuel devant servir à financer de futures activités de développement du cricket. Le reste de l'argent a été placé dans un dépôt à terme ou dans des comptes chèques. Quoique nous soyons d'accord avec la décision d'investir les fonds afin de pouvoir les affecter à d'autres initiatives au moment opportun, le fait que l'Association ait pu investir un montant si élevé pour une période de cinq ans soulève la question de savoir pourquoi on lui a versé 1 million de dollars alors qu'elle avait demandé seulement 150 000 $.

Iranian-Canadian Community Centre

L'organisme à l'origine de l'Iranian-Canadian Community Centre a été constitué en personne morale en août 2005. À la fin de l'exercice 2005–2006, elle a reçu une subvention de 200 000 $ pour l'aider à construire un nouveau centre communautaire. Faisons remarquer en passant que, comme cet organisme exerce ses activités depuis moins de deux ans, il n'aurait pas été admissible à certains autres programmes de subventions administrés par le MACI. Nous avons également constaté que les fonds n'avaient pas été demandés par écrit. Lorsque l'organisme a reçu les fonds, il les a investis dans un certificat de placement garanti. Nous croyons comprendre que l'organisme a entrepris des démarches pour acquérir le terrain sur lequel le centre doit être construit et qu'il a commencé à recueillir des fonds pour le projet.

Au moment où il a reçu la subvention, le conseil d'administration de l'Iranian-Canadian Community Centre comptait plusieurs membres, dont deux ont démissionné en mars 2007 : l'un pour se présenter à titre de candidat libéral aux élections provinciales d'octobre 2007 et l'autre pour assumer la présidence de l'association de circonscription du premier.

Chinese Professionals Association of Canada

En février 2007, la Chinese Professionals Association of Canada a présenté une demande de financement au Bureau du ministre des Affaires civiques et de l'Immigration en vue de la construction d'un nouveau centre de carrières. En mars 2007, elle a reçu une subvention de 250 000 $.

Nous avons noté que, jusqu'en avril 2007, le président de l'Association était trésorier d'une association de circonscription libérale de l'Ontario. Par ailleurs, le 19 octobre 2006, dix des membres du conseil d'administration ont assisté à une activité de financement pour le ministre des Affaires civiques et de l'Immigration. Un autre ancien membre de l'Association, qui a démissionné du conseil

d'administration le 26 octobre 2006, travaille au Bureau du ministre depuis septembre 2006.

Dans ce cas et dans celui des anciens membres du conseil d'administration de l'Iranian-Canadian Community Centre qui font maintenant campagne pour le Parti libéral, nous n'avons trouvé aucune preuve démontrant que des liens politiques avaient aidé ces organismes à obtenir des subventions. Cependant, en l'absence de processus ouvert et transparent, l'existence de liens politiques pourrait donner l'impression que ces liens ont joué un rôle dans la décision d'octroyer la subvention au bénéficiaire.

CE QUE LES BÉNÉFICIAIRES VISITÉS AVAIENT À DIRE

Dans le cadre de notre examen, nous avons visité un certain nombre d'organismes qui avaient reçu des subventions d'immobilisations à la fin des exercices 2005–2006 et 2006–2007 et interviewé des représentants clés de ces organismes afin de déterminer :

- le processus suivi pour obtenir la subvention;
- leurs impressions du processus suivi;
- l'utilisation faite de la subvention.

Nous avons également parlé à un certain nombre de représentants d'organismes par téléphone.

Les représentants des organismes que nous avons visités ou à qui nous avons parlé ont été généralement très francs et très ouverts avec nous. Les discussions ont révélé que, dans l'ensemble, la description par les organismes du processus suivi pour obtenir leurs subventions était conforme à l'information tirée de notre examen de la documentation au MACI et de nos conversations avec le personnel du Ministère.

Certains des organismes visités ont souligné qu'ils étaient surpris par le peu d'efforts requis pour obtenir une subvention d'immobilisations substantielle en fin d'exercice, comparativement aux exigences à satisfaire pour recevoir des subventions beaucoup plus modestes en cours d'exercice du MACI, d'autres ministères provinciaux, de la Fondation Trillium, du gouvernement du Canada ou de leurs municipalités locales. Dans certains cas, le seul contact que l'organisme avait eu avec le Ministère avant de recevoir la subvention en fin d'exercice était une brève discussion entre un de ses membres et le ministre ou un membre de son personnel lors d'un événement. Dans d'autres cas, l'organisme ne savait pas exactement comment le Ministère avait appris qu'il avait besoin de fonds. Quoique reconnaissants des fonds reçus, certains des organismes visités déploraient l'absence de lignes directrices et de critères clairs qui leur auraient permis de s'assurer que le processus d'octroi des subventions d'immobilisations en fin d'exercice était équitable et transparent. Un bénéficiaire a indiqué que l'absence de lignes directrices faisait naître des soupçons à l'égard des bénéficiaires dans l'esprit des organismes qui n'avaient rien reçu. Par ailleurs, certains organismes bénéficiaires se demandaient comment d'autres organismes avaient réussi à obtenir des fonds substantiellement plus élevés ou, inversement, pourquoi des organismes semblables à la leur n'avaient rien reçu.

Au moment de notre visite, les bénéficiaires avaient utilisé les fonds de différentes façons. Certains avaient affecté tous les fonds reçus au projet indiqué dans la documentation disponible, alors que d'autres en avaient utilisé une partie ou avaient déposé tous les fonds reçus à la banque parce que le coût total du projet dépassait le montant de la subvention et qu'ils étaient en train de recueillir les fonds additionnels requis. On peut alors se demander s'il aurait été préférable, pour mieux servir le groupe client, de verser les fonds à d'autres organismes du même secteur qui en avaient besoin et qui étaient en mesure de les utiliser immédiatement, quitte à attendre que les organismes soient prêts à mettre leurs projets à exécution avant de leur octroyer des subventions.

AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT EN FIN D'EXERCICE

Application uniforme des critères d'admissibilité et d'évaluation

C'est en 2005–2006 que le MACI a, pour la première fois, reçu des fonds lui permettant d'octroyer des subventions d'immobilisations en fin d'exercice. C'est-à-dire qu'avant cet exercice, toutes les subventions accordées par le Ministère étaient des subventions de fonctionnement versées dans le cadre de programmes relativement bien établis du Ministère, dotés de lignes directrices en matière de financement et de critères d'admissibilité et de sélection bien définis. Ces programmes réguliers en cours d'exercice — dont le programme Bâtisseurs communautaires de l'Ontario (administré par le Ministère) — communiquent généralement les détails pertinents de même que les critères d'admissibilité et d'évaluation applicables aux candidats potentiels. Ces critères servent de base à un processus ouvert et transparent d'évaluation des projets et/ou des bénéficiaires potentiels.

Par exemple, les critères d'admissibilité peuvent stipuler que le bénéficiaire doit :

- être constitué en personne morale à titre d'organisme sans but lucratif depuis au moins deux ans;
- être enregistré comme organisme de bienfaisance;
- être administré par un conseil démocratiquement élu qui est représentatif des collectivités et organismes qui reçoivent ses services;
- avoir un règlement interne qui indique la procédure à suivre pour faire rapport et rendre compte à ses membres;
- démontrer qu'il peut recevoir, administrer et comptabiliser les fonds publics de manière responsable.

Les organismes demandeurs peuvent être évalués en fonction des critères suivants :

- rendement antérieur prouvé dans la prestation de services efficaces pertinents;
- besoin de financement;
- plan solide de prestation du programme;
- capacité organisationnelle et infrastructure voulues pour mettre en œuvre l'initiative prévue;
- viabilité financière et systèmes de gestion budgétaire voulus pour pouvoir rendre compte des fonds publics reçus;
- conseil d'administration et structure de gestion appropriés comprenant des représentants des collectivités servies;
- méthodes en place pour évaluer et surveiller la prestation des programmes.

Par contraste avec son administration des programmes réguliers, lorsqu'il a octroyé les subventions d'immobilisations en question, le MACI n'a pas utilisé des critères uniformes pour déterminer l'admissibilité au financement et évaluer les organismes et les projets (à l'exception décrite plus haut des fonds accordés à la fin de l'exercice 2005–2006 aux organismes habituellement financés par le PAENA). L'application uniforme des critères d'admissibilité et d'évaluation serait une première étape importante dans l'amélioration des processus de subventionnement en fin d'exercice.

La position du Ministère est que, comme il est avisé des fonds additionnels disponibles si tard au cours de l'exercice, il lui est impossible d'appliquer les critères d'admissibilité et d'évaluation de façon uniforme. Cependant, comme cela a été fait pour les subventions octroyées en fin d'exercice aux organismes habituellement financés par le PAENA, cet argument semble plutôt douteux. Nous croyons comprendre qu'à l'automne 2006, le Ministère avait proposé de mettre en place un programme d'immobilisations permanent mais que la décision relative au financement de ce programme avait été remise à plus tard. Néanmoins, le Ministère aurait pu adopter une approche plus proactive en 2006–2007 en prévoyant un processus de mise en

œuvre accélérée au cas où il aurait eu accès à des fonds additionnels à la fin de cet exercice, comme cela s'était produit en 2005–2006.

Amélioration des données recueillies à des fins décisionnelles

En cherchant des moyens d'améliorer le processus d'octroi des subventions d'immobilisations en fin d'exercice à l'échelle de l'administration provinciale, nous avons cherché à savoir si d'autres ministères avaient mis en place de bonnes pratiques qui pourraient être appliquées ailleurs. Après avoir demandé au MRIP de nous fournir des renseignements à cet égard, nous avons appris qu'en 2005, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires avaient utilisé les résultats d'un sondage pour créer une base de données sur les besoins en installations et en infrastructure de leurs organismes clients. Nous croyons comprendre que la base de données contient des renseignements tels que l'âge et l'état des installations et les besoins d'investissement, et qu'elle aide les ministères à élaborer leur stratégie en matière d'infrastructure et à déterminer ainsi la validité des demandes de financement reçues. Cela permet aux ministères de passer plus rapidement à l'action et d'exercer une plus grande prudence au cas où des fonds additionnels deviendraient disponibles vers la fin de l'exercice.

Par suite des préoccupations soulevées à l'Assemblée législative relativement au processus suivi par le MACI pour octroyer des subventions en fin d'exercice, le Ministère a introduit un nouveau processus devant entrer en vigueur en 2007–2008 selon lequel les organismes devront remplir un formulaire pour s'inscrire au registre d'intérêt « au cas où le financement des immobilisations serait accordé ». Selon le site Web du Ministère, les formulaires du registre reçus au 31 décembre 2007 seront conservés dans les dossiers jusqu'au 31 mars 2008. Le site Web explique que des subventions seront « accordées aux organismes communautaires à but non lucratif pour des projets d'infrastructure spécifiques qui soutiennent le MACI et les priorités gouvernementales de l'Ontario, et répondent aux besoins urgents ». Les lignes directrices et le formulaire de demande affichés sur le site Web stipulent également que « les conditions du financement incluront la signature d'une entente de financement obligeant le bénéficiaire du financement à présenter un rapport au ministère expliquant comment le financement a été dépensé, de même que d'autres exigences en matière de responsabilité ».

Le registre pourrait améliorer le processus de subventionnement en fin d'exercice en fournissant un point de départ utile pour la prise des décisions. Cependant, pour que ce processus réponde aux attentes en matière d'équité, d'ouverture et de transparence, le Ministère devra s'assurer que la disponibilité potentielle des subventions en fin d'exercice est largement communiquée aux organismes susceptibles de présenter une demande et que des critères d'admissibilité et d'évaluation sont définis et appliqués de façon uniforme.

Nous encourageons également le gouvernement à continuer d'exiger de tous les ministères qui accordent des subventions en fin d'exercice qu'ils affichent la liste des bénéficiaires sur leur site Web.

Annexe A — Lettre du premier ministre de l'Ontario au vérificateur général

The Premier
of Ontario
Legislative Building
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1A1

Le Premier ministre
de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A1

Ontario

May 10, 2007

Mr. Jim McCarter
Auditor General of Ontario
20 Dundas Street West, Suite 1530
P.O. Box 105
Toronto, Ontario
M5G 2C2

Dear Mr. McCarter:

Since taking office in 2003, our government has implemented a number of initiatives to improve transparency and accountability in our financial management processes. This has been particularly true with respect to our budgeting and fiscal planning processes.

As has always been the case, governments respond to evolving revenue information by making year-end investment decisions to support public policy objectives which are consistent with generally accepted accounting principles. Taking this context into consideration, I request that you undertake a special assignment under *Section 17* of the *Auditor General Act* to review the grant decision making processes with respect to the Ministry of Citizenship and Immigration strategic year-end investments for the fiscal periods 2005-06 and 2006-07.

I would also appreciate your view on whether the decision to establish the Ministry of Citizenship and Immigration capital project application registry enhances the transparency and accountability of the strategic year-end investment process.

Be assured of our full cooperation with you to expedite this important review. Please advise that you will respond to this request and report by the beginning of July.

Yours truly,

Dalton McGuinty
Premier

Annexe B – Tableau chronologique des événements entourant les subventions octroyées à la fin de l'exercice 2005–2006

Le tableau qui suit présente la chronologie des événements entourant les subventions octroyées par le Ministère à la fin de l'exercice 2005–2006. Il se fonde sur notre examen de la documentation et nos discussions avec le personnel du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, du ministère des Finances et du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

16 février 2006	• Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) envoie des lettres à 79 organismes de prestation du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants (PAENA) pour leur demander de proposer des projets ne dépassant pas 25 000 $ chacun, lesquels seraient subventionnés au cas où il resterait des fonds dans le budget du MACI vers la fin de l'exercice. Les organismes ont jusqu'au 24 février pour soumettre leurs propositions.
22 février 2006	• Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) envoie un courriel au MACI pour lui demander une liste de projets d'immobilisations potentiels totalisant entre 5 et 10 millions de dollars et visant à faciliter l'établissement des immigrants qui pourraient bénéficier de subventions en fin d'exercice. Les projets en question doivent être prêts à être mis en œuvre.
23 février 2006	• Le courriel du MRIP au MACI précise que le financement serait un réinvestissement en fin d'exercice et qu'il s'agit donc, par définition, d'une subvention inconditionnelle. Le courriel ajoute que l'idée est de se débarrasser des fonds avant la fin de l'exercice.
Du 23 février au 1er mars 2006	• Le personnel du MACI et le Bureau du ministre développent les idées initiales. Les listes se promènent entre le MACI, le Bureau du ministre et le MRIP.
9 mars 2006	• Lors d'une téléconférence entre les directeurs généraux de l'administration de tous les ministères qui verseront des subventions d'immobilisations en fin d'exercice et le MRIP, il est confirmé que le Conseil du Trésor et le Cabinet approuveront les projets à subventionner en fin d'exercice le 23 mars. • Le MRIP et le ministère des Finances (MFO) avisent le MACI des projets du MACI retenus en sélection finale qui pourraient être approuvés. • Le MRIP avise le MACI que le MFO demande à la sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration (SM-ACI) de confirmer avant le 10 mars que les fonds peuvent être versés avant le 31 mars. • Dans une note à la sous-ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique, la SM-ACI indique que, comme les projets en question ont été proposés par le Bureau du ministre, son personnel a très peu d'informations sur la plupart des propositions et que beaucoup d'entre elles n'ont rien à voir avec les responsabilités du MACI.
10 mars 2006	• Dans une note au sous-ministre des Finances, la SM-ACI confirme que le MACI peut verser les fonds avant la fin de l'exercice. La note contient une liste des 14 subventions potentielles classées par organisme. La SM-ACI précise que le MACI n'a jamais fait affaire avec la plupart des bénéficiaires listés et qu'il faudrait procéder à un contrôle préalable de base (par exemple en confirmant le statut juridique, l'adresse et la raison sociale des bénéficiaires) avant d'effectuer les versements.
14 mars 2006	• Le personnel du MACI transmet la liste des organismes de prestation du PAENA qui demandent des subventions en fin d'exercice au Bureau du ministre.

23 mars 2006	• Le MFO diffuse le Budget de l'Ontario 2006. • Le Conseil du Trésor approuve le Budget supplémentaire des dépenses, dont 12 130 000 $ pour les subventions en fin d'exercice du MACI. • Le MFO et le MRIP appellent le MACI pour confirmer que les subventions en fin d'exercice ont été approuvées et qu'elles peuvent être traitées à compter du 24 mars. • Le MFO transmet au MACI le modèle de lettre à envoyer aux bénéficiaires. Les lettres doivent être renvoyées au MFO pour examen et commentaires avant le 28 mars.
24 mars 2006	• Le MFO demande au MACI de confirmer les coordonnées des organismes bénéficiaires.
Du 27 au 29 mars 2006	• Le personnel du MACI prépare les lettres aux bénéficiaires. Les lettres du MACI sont approuvées par le Bureau du ministre.
30 mars 2006	• Le MACI soumet les ébauches de lettres aux bénéficiaires à l'approbation du MFO. • Le MFO avise le MACI qu'il peut commencer à traiter les chèques aux bénéficiaires et lui donne pour instruction de télécopier les lettres aux bénéficiaires.
31 mars 2006	• Le MACI envoie les lettres et traite les paiements.

Annexe C — Tableau chronologique des événements entourant les subventions octroyées à la fin de l'exercice 2006–2007

Le tableau qui suit présente la chronologie des événements entourant les subventions octroyées par le Ministère à la fin de l'exercice 2006–2007. Il se fonde sur notre examen de la documentation et nos discussions avec le personnel du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, du ministère des Finances et du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

8 février 2007	• Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) transmet au Bureau du ministre des Finances (MFO) une liste énumérant les projets potentiels de fin d'exercice concernant certains ministères, tirée de la planification axée sur les résultats du MRIP, ainsi que de nombreux autres projets qui pourraient recevoir des subventions à la fin de l'exercice 2006-2007.
13 février 2007	• Le MRIP remet au MFO une liste à jour des projets qui pourraient être subventionnés en fin d'exercice.
15 février 2007	• Le MFO demande au MRIP s'il existe une liste de projets proposés par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) pour les subventions en fin d'exercice.
19 février 2007	• Le personnel de la sous-ministre du MACI (SM-ACI) rencontre le personnel du ministre afin de discuter de la possibilité d'octroyer des subventions en fin d'exercice et des bénéficiaires potentiels. • Le MFO informe le MRIP que le Bureau du ministre des Finances a mentionné que le Bureau du ministre des Affaires civiques et de l'Immigration (BM-ACI) envisageait plusieurs projets d'immobilisations en fin d'exercice totalisant moins de 10 millions de dollars.
22 février 2007	• Dans un courriel au MRIP, le MFO indique que quatre ministères, y compris le MACI, travaillent à une liste de projets d'immobilisations plus modestes et que le ministre des Finances voudrait examiner les projets potentiels. • Le MRIP demande au MACI de lui fournir une liste de projets potentiels.
Du 23 février au 5 mars 2007	• Les listes de bénéficiaires potentiels du MACI se promènent entre le MACI, le Bureau du ministre, le MFO et le MRIP.
27 février 2007	• Le BM-ACI envoie une liste de 30 projets à la SM-ACI. Il radie ensuite un projet de la liste. *(Des 29 projets qui restent, 19 finiront par recevoir un financement en fin d'exercice.)*
5 mars 2007	• Une téléconférence entre le MFO et le MRIP fournit aux directeurs généraux de l'administration des ministères qui verseront des subventions d'immobilisations en fin d'exercice des renseignements sur le Budget 2007-2008, y compris des directives sur le traitement des chèques de subvention en fin d'exercice (les ministères doivent envoyer les chèques aux bénéficiaires avant le 30 mars; le MFO fournira un modèle de lettre; la liste des bénéficiaires doit être affichée sur les sites Web des ministères; les SM touchés doivent envoyer une note au sous-ministre des Finances pour confirmer qu'ils peuvent verser les fonds aux bénéficiaires avant le 30 mars). • Le BM-ACI envoie à la SM-ACI une liste à jour des projets proposés au MRIP et au Bureau du ministre des Finances.
6 mars 2007	• Le MFO et le MRIP appellent le directeur général de l'administration du MACI pour passer en revue la liste des bénéficiaires auxquels le MACI songe sérieusement à accorder des subventions en fin d'exercice.

7 mars 2007	• Dans une note au sous-ministre des Finances, la SM-ACI confirme que le MACI peut verser des fonds à 27 bénéficiaires.
8 mars 2007	• Le MACI révise la liste des bénéficiaires en se fondant sur les discussions tenues entre le BM-ACI et le Bureau du ministre des Finances. Le montant total des subventions s'élève à 19 645 000 $. La SM-ACI envoie une liste révisée au sous-ministre des Finances avec une note expliquant les modifications.
9 mars 2007	• Le directeur général de l'administration du MACI discute avec le personnel du MFO des modalités de traitement des subventions en fin d'exercice.
12 mars 2007	• Le MFO indique au personnel du MACI qu'il contactera les ministères le 22 mars pour les informer des subventions approuvées et que le personnel du MACI devrait envoyer les lettres aux bénéficiaires le 23 mars. On demande au personnel du MACI d'envoyer une copie des lettres aux bénéficiaires aux députés locaux.
22 mars 2007	• Le Budget de l'Ontario 2007 est diffusé. • Le Conseil du Trésor approuve le Budget supplémentaire des dépenses, dont 19 895 000 $ pour les subventions en fin d'exercice du MACI. • Le MFO et le MRIP appellent le MACI pour confirmer que les subventions en fin d'exercice ont été approuvées et qu'elles peuvent être traitées à compter du 23 mars.
23 mars 2007	• Le MACI envoie des lettres aux bénéficiaires.
26 mars 2007	• Le BM-ACI envoie des renseignements par courriel au Bureau du ministre des Finances au sujet de cinq autres bénéficiaires. Le MFO indique qu'il demandera au Conseil du Trésor d'approuver cinq subventions de 100 000 $ chacune le 29 mars.
29 mars 2007	• Un arrêté du Conseil du Trésor approuve les cinq subventions additionnelles totalisant 500 000 $. • Le MACI envoie des lettres aux cinq nouveaux bénéficiaires.
Du 28 au 30 mars 2007	• Le MACI traite tous les chèques et les envoie aux bénéficiaires.

Annexe D – Bénéficiaires, 2005–2006

Le tableau qui suit contient la liste des organismes qui ont reçu des subventions du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration à la fin de l'exercice 2005–2006. Les organismes de prestation du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants (PAENA), qui ont suivi une procédure uniformisée pour présenter leurs demandes de subvention, sont listés séparément dans la première partie du tableau.

Bénéficiaire	Montant reçu ($)
Organismes de prestation du PAENA	
Afghan Women's Counselling & Integration Community Support Organization	15 060
African Community Services of Peel	19 800
Arab Community Centre of Toronto	16 113
Association Multiculturelle et Folklorique de Sudbury	48 550
AWIC Community and Social Services	25 243
Bloor Information & Life Skills Centre	24 432
Brampton Multicultural Community Centre	23 000
Brampton Neighbourhood Resource Centre	9 105
Brantford Y.M.C.A. - Y.W.C.A.	4 347
Canadian Ukrainian Immigrant Aid Society	7 659
Catholic Community Services of York Region	24 029
Catholic Cross Cultural Services	8 671
Centre canadien pour victimes de torture	16 025
Centre for Spanish-Speaking Peoples	23 906
Community Action Resource Centre in Toronto	20 747
Community Development Council Durham	13 585
Community Microskills Development Centre	24 761
Cornwall & District Immigrant Services Agency	10 491
Culturelink Settlement Services	25 000
Davenport-Perth Neighbourhood Centre	6 290
Dixie Bloor Neighbourhood Centre	25 000
Elspeth Heyworth Centre for Women	27 760
Ethiopian Association in the Greater Toronto Area and Surrounding Regions	24 810
Flemingdon Neighbourhood Services	25 000
Folk Arts Council of St. Catharines Multicultural Centre	3 797
Guelph and District Multicultural Centre	12 889
Halton Multicultural Council	12 625
India Rainbow Community Services of Peel	24 950
Inter-cultural Neighbourhood Social Services	23 914
Jane/Finch Community and Family Centre	12 850
Jewish Family Services of Ottawa-Carleton	11 300
Jewish Immigrant Aid Services of Canada–Toronto Office	5 392
Kababayan Community Centre	25 000
KCWA Family and Social Services	9 769

Bénéficiaire	Montant reçu ($)
Organismes de prestation du PAENA (suite)	
Kitchener-Waterloo Multicultural Centre	19 998
London Cross Cultural Learner Centre	24 639
Mennonite Central Committee, Ontario (Aylmer)	9 232
Multicultural Council of Windsor & Essex County	21 421
New Canadians Centre Peterborough	24 908
Newcomer Women's Services Toronto	24 934
North York Community House	24 969
Organisme Communautaire des Services aux Immigrants d'Ottawa	24 986
Ottawa Chinese Community Service Centre	17 391
Polycultural Immigrant & Community Services	24 939
Quinte United Immigrant Services	4 253
Rexdale Women's Centre	22 754
Riverdale Immigrant Women's Centre	24 728
Skills for Change	24 553
South Asian Family Support Services	8 730
South Asian Women's Centre	8 323
St. Christopher House	21 950
Thorncliffe Neighbourhood Office	24 834
Thunder Bay Multicultural Association	12 472
Toronto Chinese Community Services Association	23 339
Tropicana Community Services Organization	24 627
University Settlement	25 000
Welland Multicultural Centre	18 642
Woodgreen Community Services	15 552
Working Women Community Centre	24 775
YMCA of Cambridge Immigrant Services	18 665
York Hispanic Centre	8 910
Total partiel – Organismes de prestation du PAENA	**1 141 394**
Autres bénéficiaires	
Afghan Association of Ontario	200 000
Brooklin Community Centre	3 000 000
Canadian Baseball Hall of Fame and Museum	500 000
Centre catholique pour immigrants - Ottawa*	99 995
Centre for Information and Community Services of Ontario*	1 000 000
COSTI-IIAS Immigrant Services*	600 000
Frontier College - Literacy Camps for First Nations	814 927
Greek Community of Toronto	1 000 000
Iranian-Canadian Community Centre	200 000

* Ce bénéficiaire est aussi un organisme de prestation du PAENA. Il figure parmi les « Autres bénéficiaires » parce qu'il a reçu une autre subvention d'immobilisations en fin d'exercice en plus de la subvention reçue dans le cadre du processus de demande pour les organismes de prestation du PAENA.

Bénéficiaire	Montant reçu ($)
Autres bénéficiaires (suite)	
Jamaican Canadian Association*	200 000
The Maytree Foundation	200 000
O'Connor Community Recreation Centre	500 000
Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI)*	124 724
Ontario Cricket Association	1 000 000
Organisme pour les Services d'Intégration et d'Adaptation (SISO)*	99 960
Sprint Senior Peoples' Resources in North Toronto Inc.	100 000
St. Clair West Services for Seniors	75 000
St. George Arab Cultural Centre	500 000
Toronto Baycrest Centre for Geriatric Care	500 000
Villa Charities Inc.	250 000
Total partiel – Autres bénéficiaires	**10 964 606**
Total	**12 106 000**

* Ce bénéficiaire est aussi un organisme de prestation du PAENA. Il figure parmi les « Autres bénéficiaires » parce qu'il a reçu une autre subvention d'immobilisations en fin d'exercice en plus de la subvention reçue dans le cadre du processus de demande pour les organismes de prestation du PAENA.

Annexe E – Bénéficiaires, 2006–2007

Le tableau qui suit contient la liste des organismes qui ont reçu des subventions du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration à la fin de l'exercice 2006–2007.

Bénéficiaire	Montant reçu ($)
Afghan Women's Counselling and Integration Community Support Organization	50 000
Armenian Community Centre	500 000
Bengali Cultural Society (en partenariat avec COSTI)	250 000
British Methodist Episcopal (BME) Church	40 000
Buxton National Historic Site and Museum	50 000
Canadian Museum of Hindu Civilization	200 000
Casa dos Açores of Ontario	500 000
Centre for Spanish Speaking Peoples	200 000
Chinese Professionals Association of Canada	250 000
Federation of Chinese Canadians in York Region and Markham	100 000
Filipino Centre Toronto	50 000
Flemingdon Food Bank	50 000
Flemingdon Neighbourhood Services	75 000
Gursikh Sabha Canada	100 000
International Seniors Club of Brampton	100 000
Ireland Park Foundation	200 000
Islamic Institute of Toronto	500 000
KCWA Family and Social Services	50 000
Midaynta Community Services	250 000
North York Community House	100 000
Ontario Khalsa Darbar	250 000
Organisme pour les Services d'Intégration et d'Adaptation (SISO)	500 000
Shromani Sikh Sangat	100 000
Sidernese Cultural Centre	30 000
Sikh Heritage Centre	100 000
Sikh Spiritual Centre	100 000
Silayan Community Centre	50 000
Sri Guru Singh Sabha Canada	100 000
Sri Sathya Sai Baba Centre of Toronto	250 000
St. George Arab Cultural Centre	300 000
United Jewish Appeal Federation	15 000 000
Total	**20 395 000**

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

20 rue Dundas Ouest
Case 105, 15e étage
Toronto, ON
M5G 2C2

www.auditor.on.ca

ISBN 978-1-4249-4655-6 (imprimé)
ISBN 978-1-4249-4656-3 (PDF)